

CAISSE DES ECOLES DE NEUVY EN SULLIAS

SESSION ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze Novembre à Dix huit heures quinze, le comité de la Caisse des Ecoles, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de FOURNIER Hubert, Maire

Membres de la Commission présents :

MM FOURNIER, LUCAS, SAMPEDRO, BOBIN, BLANCHARD (Conseil municipal)

Mme MONTENON, (représentant des familles)

Délégués Parents d'Elèves : MMES PILLAC, MOSKURA

Membres du personnel : MME ROYO

Membres de la commission absents : MMES GORLEZ, NOURISSON, PEREIRA

DECISION MODIFICATIVE

Le Comité de la CAISSE DES ECOLES, approuve la décision modificative qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 000.00 €

RECTIFICATION BUDGET PRIMITIF

Le Comité de la CAISSE DES ECOLES modifie le budget primitif pour l'écriture concernant la subvention prévue à l'article 7478.

L'écriture doit être passée à l'article 748.

TARIFS REPAS 2015

Conformément aux dispositions du décret du 29 juin 2006 précisant qu'aucun taux maximum d'augmentation n'était fixé annuellement, le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, décide d'appliquer une **augmentation de 1.5 % à compter du 1^{er} Janvier 2015**

Les nouveaux tarifs seront fixés ainsi :

- | | | |
|--|--------------------|---------------|
| • 1 ^{er} enfant d'une même famille : | 3.35 € x 101.5 % = | 3.40 € |
| • 2 ^{ème} enfant d'une même famille : | 2.87 € x 101.5 % = | 2.91 € |
| • 3 ^{ème} enfant d'une même famille : | 2.52 € x 101.5 % = | 2.55 € |
| • Repas occasionnels : | 3.95 € x 101.5 % = | 4.00 € |
| • Repas adultes : | 5.38 € x 101.5 % = | 5.46 € |

QUESTIONS DIVERSES

Les personnes présentes demandent s'il serait possible de mettre en place un prélèvement sur les comptes bancaires, à voir avec la trésorerie.

Il est de nouveau signalé de nombreux impayés. La trésorerie fait une saisie sur la CAF pour les familles qui bénéficient des allocations, mais les sommes dues diminuent lentement. Il faudrait vraiment étudier une autre possibilité obligeant les personnes fréquentant le restaurant scolaire à régler d'avance (système de tickets par exemple).

Mme NOURISSON a fait passer les remarques des délégués de classe concernant la cantine. Il en ressort une insatisfaction quant aux quantités. Les portions sont trop petites. Un autre problème est également évoqué pour les quantités, avec les grands qui se servent avant et qui prennent plus que leur part, les plus jeunes n'ont presque plus rien. Les enfants trouvent que le restaurant est trop bruyant et que le service est trop long. Ils signalent également que les grands sont plus souvent punis, même s'ils ne sont pas responsables. Ils ressentent donc une injustice. Ils trouvent que ce qui est servi est bon.

Le Président

Les Membres